


Objectif	Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes éloignés du marché du travail en associant formation et accompagnement professionnel personnalisé			
Employeurs	Secteurs privés, publics et associatifs : secteur non marchand			
Publics cibles	Jeunes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi : 16 à 25 ans révolu 30 ans révolu pour les BOETH PEC QPV-ZRR : Jeunes résidents en QPV * taux de prise en charge différent			
Type de contrats et durée des aides	CDI ou CDD de 6 mois à 12 mois minimum, renouvelable dans la limite de 24 mois Durée hebdo : 20h à 30h/semaine minimum PEC QPV -ZRR CDI ou CDD de 6 à 12 mois, renouvelable de 6 à 12 mois Durée hebdo : 20h à 30h/ semaine minimum			
Rémunération du salarié	Au moins le Smic ou le minimum conventionnel			
Aide plan relance Les aides et mesures évoluent régulièrement. Il est indispensable de vous rapprocher de votre Mission Locale pour vérifier votre éligibilité à une aide et valider son montant	65% du Smic horaire brut par heures travaillées, dans la limite de la durée légale du travail. CDI Jusqu'à 24 mois sur la base de 20 à 30h/semaine CDD 6 à 12 mois sur la base de 20h à 30h /semaine PEC QPV 80% du smic horaire brut CDI jusqu'à 24 mois sur la base de 20h à 30h /semaine CDD 6 à 12 mois sur la base de 20h à 30h /semaine Exonération des charges sociales patronales et de certaines charges fiscales Sous réserve d'un nouvel arrêté			
Démarches administratives pour l'employeur	Contactez votre Mission locale pour mettre en œuvre le contrat <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> Coté Mission Locale : Conseiller et accompagner sur le contrat Vérifier l'éligibilité Diagnostic du prescripteur Informé sur les engagements de l'employeur et du jeune Saisir le CERFA Suivre le parcours du jeune en emploi Entretien de sortie d'un à trois mois avant la fin du contrat </td> <td style="vertical-align: top; border-left: 1px dashed black;"> Coté employeur : Déclarer mensuellement sur Sylae Salaires, justificatif de présence, Tout autre justificatif nécessaire </td> </tr> </table>		Coté Mission Locale : Conseiller et accompagner sur le contrat Vérifier l'éligibilité Diagnostic du prescripteur Informé sur les engagements de l'employeur et du jeune Saisir le CERFA Suivre le parcours du jeune en emploi Entretien de sortie d'un à trois mois avant la fin du contrat	Coté employeur : Déclarer mensuellement sur Sylae Salaires, justificatif de présence, Tout autre justificatif nécessaire
Coté Mission Locale : Conseiller et accompagner sur le contrat Vérifier l'éligibilité Diagnostic du prescripteur Informé sur les engagements de l'employeur et du jeune Saisir le CERFA Suivre le parcours du jeune en emploi Entretien de sortie d'un à trois mois avant la fin du contrat	Coté employeur : Déclarer mensuellement sur Sylae Salaires, justificatif de présence, Tout autre justificatif nécessaire			
Engagements de l'employeur	Signer un engagement tripartite (employeur, jeune, conseiller) Désigner un tuteur Mettre en place des formations ou d'actions accompagnement durant le contrat Assurer un suivi sur toute la durée du contrat Réaliser le bilan			
Textes et fiches techniques contacts utiles	Missions locales ou Pôle Emploi Vérifier l'éligibilité QPV Le CERFA Formulaire demande d'aide Arrêté préfectoral NA CUI Téléservice SYLAE			
Votre contact Mission Locale	Prénom Nom Tel Mail du CRE			